



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 29 du mois d'avril à 10h00,
Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 9
Date de la convocation : le vendredi 24 avril 2026

Présents : M. Stéphane NICOLEAU, M. Frank DEPOUX, Mme Monique FICHET, Mme Christianne COGNEE, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, Mme Patricia BLANCHARD, M. Guy ATLE, Mme Colette GROIZARD, Mme Catherine MAUPETIT-JEHL

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Henriette ELIE (pouvoir donné à Christianne COGNEE),

Absente excusée : Mme Isabelle MERCERON

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

DEL2026_14 - Affaires financières : Budget annexe La Rocterie_
Approbation du compte administratif 2025

Rapporteur :

Le compte administratif traduit l'exécution budgétaire des crédits ouverts au cours de l'exercice et doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable.

Le vote du compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la résidence autonomie et permet de constater :

- Le résultat de la section de fonctionnement ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- Le montant des restes à réaliser.

Pour le budget annexe La Rocterie, les résultats comptables sont les suivants :

Résultat de fonctionnement 2025	
Recettes de fonctionnement	701 084,99
Dépenses de fonctionnement	723 427,59
Résultat d'exercice 2025	-22 342,60
Résultat antérieur reporté	45 416,87
Résultat de clôture	23 074,27

Résultat d'investissement 2025	
Recettes d'investissement	29 668,34
Dépenses d'investissement	21 085,40
Résultat d'exercice 2025	8 582,94
Résultat antérieur reporté	10 602,71
Résultat de clôture 2025	19 185,65

Résultat global de clôture	
Fonctionnement	23 074,27
Investissement	19 185,65
Résultat global de clôture	42 259,42

Le compte administratif 2025 du budget annexe La Rocterie a fait l'objet d'une note de présentation brève et synthétique adressée avec la convocation et jointe à la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 123-6, R. 123-21, L.1612-12 et L. 1612-1 et suivants,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2025.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 04/05/26

Le Président,
Stéphane Nicoleau

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En Mairie, le jeudi 30 avril 2026,

La secrétaire de séance,
Monique Fichet

